

Objet : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre non confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2006-2007. Zone de Bruxelles-Capitale

Réseau : Libre non confessionnel subventionné
Niveaux et services : Fondamental et maternel ordinaire
Période : Année scolaire 2006-2007
Circulaire N°

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres non confessionnelles subventionnées de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Pour information :

- Aux membres de l'Inspection de la Communauté pour l'enseignement fondamental ;
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux services de vérification ;
- Aux associations de parents.
- Aux organes de coordination et de représentation.

A l'exception de l'enseignement spécialisé

Autorités : Présidente de la Commission zonale de gestion des emplois Enseignement fondamental libre non confessionnel subventionné

Signataire(s) : Mme Christine RUHL

Gestionnaires : AGPE/DGPES/GEST/CZGE-FLNC

Personne(s)-ressource(s) : M.Marc MARGELLI

Nombre de pages : 2 pages + 1 annexe

Téléphone pour duplicata : 02/413.25.93

Mots-clés : Puéricultrices – Classement – Bruxelles - Libre non confessionnel - LNC

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, annexé à la présente circulaire, le tableau de classement de l'ancienneté acquise par les puériculteurs et puéricultrices au sein **de l'enseignement libre non confessionnel subventionné – Région de Bruxelles Capitale**, réalisé en application de l'article 28, § 3 du Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire.

Ce classement devra impérativement être pris en compte pour la désignation des puériculteurs et puéricultrices dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions fixées par le décret précité.

La Présidente de la Commission zonale

Christine RUHL

**Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire
(application de l'article 28, §2 et 3)**

COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau : Libre subventionné
 Caractère : Non confessionnel
 Zone Géographique : Bruxelles
 Président(e) : Mme Christine RUHL
 Personne ressource : M.Marc MARGELLI

CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) PAR ORDRE DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE

Matricule	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Ancienneté déclarée en jours au 30.04.06	Ancienneté totale en jours au 30.04.06	Titre de capacité	Groupe	PO Déclarant
26204281368	GARNIER	Pascale	Parc Jean Monnet 5053 1082 Bruxelles	0486/732084	6918	6918	A	Q	COMITE SCOLAIRE SINGELIJN Avenue Chapelle aux Champs 67 1200 Bruxelles
26404291113	ESPANA FERNANDEZ	Maria Dolores	Rue J Vanlierde 11 1070 Bruxelles	02/5209198	4619	4619	A	J	ECOLE NOS ENFANTS Rue Meyerbeer 15 1190 Bruxelles
26501071476	FELTZ	Catherine	Chaussée d'Hondzocht 109 1410 Tubize		3803	3803	A	H	ECOLE HAMAIDE ASBL Avenue Hamoir 31 1180 Bruxelles
27611070487	MARCELIS	Nathalie	Avenue du Globe 41 Bte31 1190 Bruxelles	0479/438091	1941	1941	B	C	ECOLE PLEIN AIR ASBL Dieweg 65 1180 Bruxelles
17109080526	LIMBOSCH	Bruno	Chemin du Puits 12 1180 Bruxelles	02/3753152	1243	1243	B	A	ECOLE DECROLY-L ERMITAGE Drève des Gendarmes 45 1180 Bruxelles

Signature de la Présidente / du Président :